

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 février 2022

GEIQ SPORT-ANIMATION-LOISIRS : VERS UNE SECURISATION DES TRAJECTOIRES D'INSERTION DANS LES METIERS DE L'ENCADREMENT SPORTIF ET D'ANIMATION

Le champ du sport se caractérise par une pluriactivité, un émiettement de l'emploi et de très petites structures (80% des associations employeuses ont moins de 2 salariés). Afin de sécuriser les trajectoires professionnelles des travailleurs et d'accompagner la structuration des associations, le ministère chargé des Sports travaille depuis plusieurs années sur l'accès aux métiers du sport et de l'animation, la qualification pour garantir une montée en compétences et la mutualisation des emplois (à travers des Groupements d'Employeurs non-marchands).

Le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) est un outil qui permet de faciliter la construction de parcours d'insertion pour conduire des personnes éloignées de l'emploi vers une qualification et une insertion professionnelle.

Ce mode d'accompagnement à l'insertion est particulièrement développé dans certains secteurs (BTP, industrie, entretien-nettoyage, services à la personne) et beaucoup moins dans le secteur tertiaire non marchand.

Afin d'expertiser l'opportunité de création de GEIQ dans le champ du sport, de l'animation et des loisirs, le ministère chargé des Sports a lancé une étude confiée à la Fédération Nationale Profession Sports et Loisirs (FNPSL). Ces travaux, co-financés par les ministères chargés des Sports et de l'Emploi, ont été suivis par un comité de pilotage pluriel : FFGI, CNOSF, branches du sport et de l'animation, ...

En parallèle de cette étude, plus de 10 GEIQ sport-animation-loisirs se sont créés ou sont en projet sur l'ensemble du territoire national. La dynamique est donc lancée !

Au-delà d'un état des lieux qui souligne la pertinence de l'utilisation de l'outil GEIQ dans les champs du sport et de l'animation, la FNPSL propose dans son rapport d'étude des éléments-clés et une méthodologie pour développer des GEIQ dans ces secteurs.

Pour consulter le rapport « **ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ & DE FAISABILITÉ DU DÉPLOIEMENT DE GEIQ* DANS LE CHAMP DU SPORT, DE L'ANIMATION & DES LOISIRS** » : [cliquer ici](#)

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr